



Compte rendu sommaire de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 février 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire de Terres-de-Caux.

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2021-02 du 31 janvier 2021 : Tarifs 2021 pour la destruction des nids d'hyménoptères

1/ nids de guêpes, frelons, bourdons et abeilles

- 55 euros pour une destruction de nid à – de 3 mètres.
- 70 euros pour la destruction d'un nid à + de 3 mètres.
- 30 euros pour un déplacement sans destruction pour les causes :
 - *nid d'abeilles, nécessitant la venue d'un apiculteur.
 - *absence de nid

2/ nids de frelons asiatiques

- Nid entre 0 et 5 mètres de hauteur : 60€
Prise en charge département : 18€. Prise en charge mairie : 42€.
- Nid entre 5 et 15 mètres de hauteur : 80€
Prise en charge département : 24€. Prise en charge mairie : 56€.
- Nid à plus de 15 mètres de hauteur : 160€
Prise en charge département : 30€. Prise en charge mairie : 130€.

2021-03 du 15 février 2021 : Modification de l'article 36 du règlement du cimetière.

Afin de délimiter l'espace pour respecter le maillage, l'acquisition d'une concession de terrain est soumise aux travaux suivants :

- Dans le cadre d'une inhumation en pleine terre : *pose d'une semelle béton OU construction d'une fausse case*
- Pour l'acquisition d'une concession avec construction d'un caveau : *obligation de réaliser les travaux dans la limite de trois mois suivant l'acquisition.*

DELIBERATIONS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal a décidé :

- De signer la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE – ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique -AMI SEQUOIA Session 1-
- De signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « GDC audits bâtiments » fixant les droits et obligations
- De désigner deux (2) représentants de la commission d'appel d'offres communale, l'un étant titulaire et l'autre étant son suppléant, afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres
- La réhabilitation de la mare sise à Auzouville-Auberbosc, commune déléguée de Terres-de-Caux

- De passer, avec Caux Seine Agglo, une convention de mandat pour la réalisation d'ouvrages d'hydraulique douce sur le bassin d'alimentation du captage de Fauville et une convention d'entretien des ouvrages
- La cession de la parcelle cadastrée section AD numéro 149 sise rue des Garennes au profit de Monsieur Guillaume LEFEBVRE pour la somme de 10.000 €,
- L'augmentation de l'Autorisation de Programme, relative à la construction du casernement de gendarmerie portant le montant total du projet à 4 670 939 €, et la modification de la répartition des crédits de paiement